UNIVERSITÉ DE PARIS

## FACULTÉ DE PHARMACIE



# PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1926

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

# PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1926

# FACULTÉ DE PHARMACIE

### ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O. ✻, ❁ I.
PERROT, *Assesseur*, O. ✻, ❁ I.
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✻, ❁ I.

### PROFESSEURS

| | |
|---|---|
| MM. GUIGNARD, Membre de l'Institut, C. ✻, ❁ I.... | Botanique générale. |
| H. GAUTIER, O. ✻, ❁ I. | Chimie minérale. |
| RADAIS, O. ✻, ❁ I...... | Cryptogamie et Microbiologie. |
| BÉHAL, Membre de l'Institut, C. ✻, ❁ I... ... | Chimie organique. |
| PERROT, O. ✻, ❁ I.... | Histoire naturelle des médicaments. |
| COUTIÈRE, ✻, ❁ I..... | Zoologie. |
| BERTHELOT, Membre de l'Institut, ❁ I......... | Physique. |
| GRIMBERT, ✻, ❁ I..... | Chimie biologique. |
| LEBEAU, O. ✻, ❁ I..... | Pharmacie chimique. |
| DELÉPINE, O. ✻, ❁ I... | Hydrologie et Hygiène. |
| GUERBET, ✻, ❁ I..... | Toxicologie. |
| BOUGAULT, ✻, ❁ I.... | Chimie analytique. |
| GORIS, ✻, ❁ I......... | Pharmacie galénique. |

*Doyens honoraires:* MM. GUIGNARD, C. ✻, ❁ I. et H. GAUTIER, O. ✻, ❁ I.

*Professeurs honoraires:* MM. MOUREU, G. O. ✻, ❁ I. et VILLIERS, ✻ ❁ I.

### CHARGÉS DE COURS

| | |
|---|---|
| MM. TASSILLY, ✻, ❁ I...... | Minéralogie. |
| MARC HONNORAT, ✻, ❁ I. | Législation et Déontologie pharmaceutiques. |
| LUTZ, ✻, ❁ I. | Cryptogamie. |
| GUÉRIN, ✻, ❁ I. | Botanique. |

### AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✻, ❁ I.
DAMIENS, ✻, ❁ I.
TASSILLY, ✻, ❁ I.
GUÉRIN, ✻, ❁ I.

MM. LUTZ, ✻, ❁ I.
LAUNOY, ✻, ❁. I.
HÉRISSEY, ✻, ❁ I.

## CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

| | |
|---|---|
| MM. DEFACQZ, ✻, ❀ I. | Chimie générale. |
| COUSIN, ✻, ❀ I. | Chimie analytique. |
| SOUÈGES, ❀ I. | Micrographie. |
| LEROUX, ❀ I. | Physique. |
| DEVAL, ❀ I. | Microbiologie. |
| FRANÇOIS, ✻, ❀ I. | Travaux généraux de 4ᵉ année. |

*Bibliothécaire en chef:* M. BEAULIEUX, ❀ I.

---

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 12 juillet 1926, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Radais, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1926.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État*, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Guérin, agrégé, chargé de cours, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1926.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 22 novembre, en séance privée par M. Radais, doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après:

# PALMARÈS

DES

PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926

## I. — PRIX DE LA FACULTÉ

### PREMIÈRE ANNÉE

*Premier prix (50 francs de livres).*

M. BOUCHARA (Émile), né le 23 décembre 1906, à Alger.

*Deuxième prix (30 francs de livres).*

Mlle GINESTET (Suzette), née le 6 octobre 1907, à Firmy (Aveyron).

*Citations honorables.*

Mlle WURMSER (Lise), née le 17 juin 1906, à Paris.
M. BEAUFILS (Jean), né le 8 février 1903, à Marennes (Charente-Inférieure).
Mlle BESNARD (Marie-Louise), née le 24 juillet 1905, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

## DEUXIÈME ANNÉE

*Premier prix (95 francs de livres).*

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

*Deuxième prix (30 francs de livres).*

M. Pottier (René), né le 19 juillet 1904, à Sainte Marguerite de Carrouges.

*Citations honorables.*

Mlle Blot (Eva), née le 18 juin 1904, à Gap (Hautes-Alpes).

Mlle Olive (Mireille), née le 18 septembre 1905, à Toulon (Var).

*Ex-æquo.*

M. Michaut (Maurice), né le 9 février 1906, à Toucy (Yonne).

M. Morette (André), né le 29 novembre 1905, à Orléans (Loiret).

## TROISIÈME ANNÉE

*Les prix n'ont pas été décernés.*

## QUATRIÈME ANNÉE

*Premier prix (médaille d'or, 600 francs de livres).*

Mlle Rognon née le 4 octobre 1900, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

*Deuxième prix (30 francs de livres).*

M. Midy (Jacques), né le 28 avril 1903, à Paris.

*Citations honorables.*

M. Lenormand (Henri), né le 9 avril 1904, à Bourg (Ain).

Mlle Logerot (Jeanne), née le 28 octobre 1903, au Mans (Sarthe).

# II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

## PREMIÈRE ANNÉE

### CHIMIE GÉNÉRALE

*Première médaille.*

M. Bertaut (Georges), né le 20 décembre 1906, à Paris.

*Deuxième médaille*

M. Bouchara (Emile), né le 23 décembre 1906, à Alger.

*Citations honorables.*

M. Leymarie (Joseph), né le 31 juillet 1906, à Paris.
M. Mercier (Maurice), né le 4 octobre 1906, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).
Mlle Calba (Marguerite), née le 11 septembre 1904, aux Andelys (Eure).
M. Joram (Jean), né le 25 mai 1903, à Paris.
M. Lantz (André), né le 10 juillet 1906, à Romorantin (Loir et Cher).

## DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

### CHIMIE ANALYTIQUE

*Première médaille.*

M. Janvier (Henri), né le 1er mai 1903, à Niort (Deux-Sèvres).

*Deuxième médaille.*

M. Besqueut (Louis), né le 1er janvier 1904, au Puy (Haute-Loire).

*Citations honorables.*

M. Ambert (Pierre), né le 25 septembre 1905, à Paulhaguet (Haute-Loire).
Mlle Michel (Renée), née le 29 mars 1903, à Pétrograd (Russie).

*Citations honorables* (suite).

M. Moutet (Hubert), né le 2 octobre 1903, à Chazelles-sur-Lyon (Loire),
Mlle Coussau (Eveline), née le 22 septembre 1903, à Cazaubon (Gers).

### PHYSIQUE

*Première médaille.*

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne),

*Deuxième médaille* (ex æquo).

M. Vuillet (André), né le 2 avril 1905, à Lajoux (Jura).
Mlle Gruardet (Louise), née le 22 novembre 1902, à Fontainebleau.

*Citations honorables.*

Mlle Lang (Charlotte), née le 27 novembre 1904, à Paris.

### MICROGRAPHIE

*Première médaille* (ex æquo).

M. Chemla (Joseph), né le 10 octobre 1904, à Tunis.
M. Jeunet, né le 10 juin 1899 à Paris.

*Deuxième médaille* (ex æquo).

M. Besqueut (Lonis), né le 1er janvier 1904, au Puy (Haute-Loire).

*Deuxième médaille* (ex æquo) [*suite*].

M. Janvier (Henri), né le 1er mai 1903, à Niort (Deux-Sèvres).

M. Moutet (Hubert), né le 2 octobre 1903, à Chazelles-sur-Lyon (Loire).

*Citations honorables.*

M. Bouchand (Firmin), né le 14 juillet 1900, à Benet (Vendée).

M. Lagarce (Louis), né le 2 septembre 1903, à Meslières (Doubs).

M. Bouniol (Marie-André), né le 8 juin 1902, à Paris.

M. Dubois (Robert), né le 9 août 1901, à Paris.

---

MICROBIOLOGIE

---

*Première médaille* (ex æquo).

Mlle Veyrun (Jeanne), née le 1er septembre 1903, à Lyon (Rhône).

Mlle Rognon, née le 4 octobre 1900, à Sidi-Bel-Abbès (Oran).

*Deuxième médaille.*

Mlle Prieur (Marie), née le 11 mars 1903, à Rumilly (Haute-Savoie).

*Citations honorables.*

Mlle Blanquet de Combette (Hélène), née le 24 décembre 1896, à Paris.

M. Quicray (Gaston), né le 20 juillet 1903, à Paris.

---

## III. — PRIX DE FONDATION

### *A*) PRIX DESPORTES

Non attribué.

### *B)* PRIX LAILLET

Non attribué.

### *C*) PRIX LEBEAULT

M. Jeunet (Jean), né le 10 juin 1899, à Paris.

### *D*) PRIX BUIGNET

*Premier prix.*

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

*Deuxième prix.*

M. Noizet (Georges), né le 28 mars 1887, à Laval.

### *E)* PRIX LAROZE

M. Bouillot (Jean), né le 20 juin 1888, à Paris.

## *F*) PRIX FLON

M. Cachat (Charles), né le 25 mars 1889, à Chamonix (Haute-Savoie).

## *G*) PRIX MENIER

M. Rigardou (Jacques), né le 28 septembre 1904, à Cannes (Alpes-Maritimes).

# Rapport de M. Guérin,

AGRÉGÉ

## SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1925-1926

---

MESSIEURS,

En me confiant, en juillet dernier, le soin de dresser le rapport des récompenses décernées à nos élèves à la suite des concours de l'année scolaire écoulée, vous m'avez honoré une fois de plus, puisque semblable tâche m'était dévolue en 1908. Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous en remercier.

Les noms de nos lauréats vous sont déjà connus et si je vous les rappelle aujourd'hui c'est, suivant l'usage, pour retenir, durant quelques instants, votre attention sur certaines remarques qui se dégagent de l'ensemble des concours, en particulier au point de vue du nombre des candidats qui ont pris part à la lutte et de leur valeur.

---

# PRIX DE LA FACULTÉ

## PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. Guignard, Gautier, Coutière rapporteur.

Sur 32 candidats inscrits, 24 ont pris part aux épreuves écrites et pratiques.

Les sujets proposés, pour le prix de la Faculté, ont été les suivants :

### 1° Épreuve écrite.

1° Chimie : *Anhydride phosphorique et acides correspondants.*

2° Physique : *Indice de réfraction. Méthodes de détermination pour les liquides.*

3° Botanique : *L'anthère.*

4° Zoologie : *Les Ténias de l'homme.*

### 2° Épreuve pratique.

*Analyse qualitative d'un mélange contenant les acides : acétique, sulfurique, phosphorique ; les bases : ammonium, magnésium.*

Devant le grand nombre de candidats, le jury a décidé de ne retenir, pour l'épreuve finale, que ceux ayant obtenu au moins 50 points, soit quatorze noms. Mais deux de ceux-ci ont été éliminés pour faute grave, le jury ayant reconnu qu'ils s'étaient communiqué leurs copies, et l'un deux, seul présent, ayant avoué le fait.

Sur les 12 candidats restants, 10 seulement ont subi l'épreuve de reconnaissance (20 plantes, 10 minéraux, 10 animaux).

Ont obtenu sur 100 points : M. Bouchara (76 points 75), Mlle Ginestet (76 points), Mlle Wurmser (75 points 50), M. Bertaut (71 points 25), M. Beaufils (64 points), Mlle Besnard (61 points 25).

Le jury décide d'accorder le premier prix à M. Bouchara, le second à Mlle Ginestet et des mentions aux quatre suivants.

## DEUXIÈME ANNÉE

Dix-huit candidats se sont fait inscrire. Dix-huit se sont présentés pour subir les épreuves, onze d'entre eux y ont pris part jusqu'à la fin.

Les compositions écrites ont porté sur les sujets suivants :

1° Chimie organique : *Carbures acétyléniques, acétylène.*

2° Pharmacie chimique : *Iode et iodure de potassium.*

3° Pharmacie galénique : *Huile de foie de morue.*

4° Botanique : *Les laticifères.*

L'épreuve d'analyse comportait : 1° la détermination par une solution titrée de permanganate de potasse, du poids d'acide oxalique contenu dans un litre de solution; 2° la recherche qualitative des éléments d'une solution de sulfates d'aluminium, de chrome, de manganèse et d'azotate de lithium.

Sur 100 points maximum, les candidats suivants ont obtenu :

M. Vigneron (85 points), M Pottier (74 points), Mlle Blot (68 points), Mlle Olive (65 points), M. Michaut (62 points), M. Morette (62 points).

Les autres candidats n'ayant pas réuni plus de 50 points ne peuvent entrer dans le classement. Le jury propose de décerner le premier prix à M. VIGNERON, le second à M. POTTIER, une première mention à Mlle BLOT, une seconde mention à Mlle OLIVE et une troisième mention *ex-æquo* à MM. MICHAUD et MORETTE,

## TROISIÈME ANNÉE

*Les prix n'ont pas été décernés.*

## QUATRIEME ANNÉE

Six candidats se sont présentés et ont subi la totalité des épreuves.

1° **Épreuve écrite** (48 points).

1° TOXICOLOGIE : *Cocaïne. Stovaïne. Novocaïne.*

2° CHIMIE BIOLOGIQUE : *Lait de femme.*

3° HYDROLOGIE ET HYGIÈNE : A) *Filtration et épuration d'une eau de rivière.* — B) *Sachant que la vie réduite ou vie moyenne de l'émanation du radium est de 133 heures un tiers, calculer en millimicrocuries la valeur du milligramme-minute de bromure de radium qui fut utilisée pour mesurer la radioactivité des gaz des eaux minérales* ($Ra = 226{,}5$ ; $Br = 80$).

4° MICROBIOLOGIE : *Les effets de la chaleur sur les bactéries.*

2° **Épreuves pratiques** (40 points).

1° *Acide lactique ;*

2° *Vin rouge. Extrait sec en 3 heures. Degré alcoolique. Acidité totale. Conclure si le vin est normal ou mouillé ;*

3° *Recherche de l'urobiline ; pigments biliaires. Dosage des phosphates par le procédé à la touche ;*

4° MICROBIOLOGIE :

A) *Examen cytobactériologique d'un crachat très purulent renfermant de rares bacilles tuberculeux et une flore bactérienne associée abondante* ;

B) *Détermination d'un mélange microbien : émulsion dans du bouillon, de sarcine jeune et de pneumobacille de Friedlander ;*

C) *Culture en gélose profonde (Veillon) de vibrion septique, culture âgée de 4 jours* ;

D) *Épreuve d'agglutination : 3 tubes de culture sur gélose de B. typhique — para A, para B — Déterminer le para B au moyen d'un sérum agglutinant le para B* ;

E) *Moisissure, culture sur carotte de Penicillium clavatum agée de sept jours.*

Le classement définitif des concurrents a été effectué d'après le total des points, augmenté de la note calculée sur un maximum de 12 points, acquise au cours des travaux pratiques de l'année.

Le jury propose les récompenses suivantes : le premier prix (médaille d'or) à Mlle ROGNON qui a obtenu (79 points sur 100) ; le second prix à M. MIDY qui a obtenu (67 points 50) ; une mention honorable à M. LENORMAND et à Mlle LOGEROT qui ont obtenu respectivement (67 points et 65 points 50).

# PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

## PREMIÈRE ANNÉE

### CHIMIE GÉNÉRALE

Sur les vingt-sept élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, dix-neuf se sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Analyse qualitative de sels dissous;*

2° *Préparation du sulfite neutre de sodium et de l'acide oxalique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Préparateurs ; 2° des notes obtenues aux revues de produits ; 3° des résultats des concours de l'année ; 4° des résultats du concours final. Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats au cours des travaux pratiques de l'année est de 200 points. Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves du concours final est de 60 points. Le maximum est donc de 260 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Bertaut (245 points).

Une deuxième médaille à M. Bouchara (243 points).

Cinq mentions honorables à M. Leymarie (241 points), à M. Mercier (240 points), à Mlle Calba (239 points), à M. Joram (238 points), à M. Lantz (237 points).

## DEUXIÈME ANNÉE

### Physique

Dix candidats convoqués ont répondu à l'appel de leur nom et ont effectué la première épreuve :

1° *Densité d'un liquide par la méthode du flacon à la température du laboratoire.*

A la suite de cette épreuve, 4 candidats seulement, MM. Vigneron et Vuillet, Mlles Lang et Gruardet ont été admis à subir l'épreuve définitive ;

2° *Poids moléculaire par la méthode cryoscopique d'un corps soluble dans l'eau et non ionisable.*

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

| | points. |
|---|---|
| M. Vigneron | 187 |
| M. Vuillet | 181 |
| Mlle Gruardet | 181 |
| Mlle Lang | 178 |

Le concours, dans son ensemble, a été satisfaisant. En conséquence, le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Vigneron, une deuxième médaille à M. Vuillet et à Mlle Gruardet et une mention honorable à Mlle Lang.

## TROISIÈME ANNÉE

### Chimie analytique

Vingt et un étudiants étaient désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours final : seize seulement s'y sont présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Analyse d'une solution renfermant : chlorure de potassium, bromure de potassium, borate d'ammonium ;*

2° *Dosage du calcium à l'état de sulfate de calcium dans un sel organique de calcium.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Préparateurs et des résultats du concours effectué pendant l'année (maximum 150 points) ; 2° des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le jury propose de décerner : une première médaille à M. JANVIER (178 points sur un maximum de 190 points) ; une deuxième médaille à M. BESQUEUT (176 points) ; quatre mentions honorables à M. AMBERT (172 points) ; à Mlle MICHEL (170 points). à M. MOUTET (169 points) et à Mlle COUSSAU (167 points).

---

## MICROGRAPHIE

Vingt-trois élèves avaient été appelés, en raison de leurs notes antérieures, à prendre part au concours final ; seize se sont présentés.

Les épreuves comportaient :

1° *Étude anatomique d'une tige de Datura Stramonium ;*

2° *Examen d'un mélange de poudres d'opium, d'écorce de chêne et de cannelle de Ceylan, additionné d'amidons de maïs, de sarrasin et de pomme de terre.*

Sur un maximum de 200 points représentant les notes de

travail de l'année, du cahier des travaux pratiques et des divers concours, les candidats suivants ont obtenu :

| | | Points. |
|---|---|---|
| MM. | Chemla | 188 |
| | Jeunet | 188 |
| | Besqueut | 179 |
| | Janvier | 179 |
| | Moutet | 179 |
| | Bouchand | 171 |
| | Lagarce | 168,5 |
| | Bouniol | 167,5 |
| | Dubois | 166 |

Le jury, très satisfait de ces résultats, propose de décerner :

Deux premières médailles, *ex æquo :* à MM. Chemla et Jeunet ; trois secondes médailles, *ex æquo :* à MM. Besqueut, Janvier et Moutet et quatre mentions honorables à MM. Bouchand, Lagarce, Bouniol et Dubois.

---

### MICROBIOLOGIE

Sur quarante et un éléves désignés par leurs notes antérieures, dix-huit se sont fait inscrire pour le concours et quatorze se sont présentés.

Les épreuves comportaient :

1° *Examen cyto-bactériologique d'un crachat trés purulent, contenant de rares bacilles tuberculeux ;*

2° *Examen cyto-bactériologique d'un pus amicrobien ;*

3° *Détermination d'une bactérie anaérobie* (Bacillus perfringens) *en culture sur gélosc Veillon ;*

4° *Détermination d'un microorganisme* (Zygosaccharomyces octosporus) *en culture sur carotte;*

5° *Reconnaissance de trois cultures de bactéries sur milieux solides, de trois cultures de Champignons filamenteux et de quatre préparations colorées.*

Les notes finales obtenues en ajoutant à celles des différentes épreuves du concours les moyennes de points obtenus aux travaux pratiques, déterminent le classement suivant des candidats dont le total est supérieur à 70 points (sur 100 points).

| | Points. |
|---|---|
| Mlles Veyrun | 78,7 |
| Rognon | 78,6 |
| Prieur | 75 |
| Blanquet de Combette | 73,8 |
| M. Quicray | 70,6 |

En conséquence le jury propose d'attribuer : une première médaille *ex æquo* à Mlles Veyrun et Rognon ; une deuxième médaille à Mlle Prieur ; deux mentions honorables à Mlle Blanquet de Combette et à M. Quicray.

## PRIX DE FONDATION

### Prix Desportes

Trois candidats s'étaient fait inscrire et ont remis une copie sur le sujet suivant : *Le fruit*; *caractères morphologiques et importance dans la classification.*

Deux d'entre eux ont fait l'épreuve pratique de micrographie, qui consistait dans l'étude anatomique de la feuille

du *Sterculia platanifolia* et de l'appareil sporifère du *Blechnum brasiliense*.

Un seul candidat s'est présenté à l'épreuve de reconnaissance (60 plantes fraîches).

L'ensemble des épreuves n'ayant pas été jugé suffisant, le jury a décidé de ne pas décerner le prix.

---

## PRIX LEBEAULT

(*Pharmacie*).

**Écrit.** — *La lixiviation, étude théorique et pratique.*

**Oral.** — *Reconnaissance de 10 substances galéniques et de 10 substances chimiques.*

Un seul candidat, M. JEUNET (Jean) s'est présenté au concours.

La copie remise par le candidat a été jugée très bonne.

D'autre part, ayant obtenu presque le maximum pour l'épreuve orale, le jury a décidé d'accorder le prix LEBEAULT à M. JEUNET (Jean).

---

## PRIX BUIGNET

Trois candidats se sont présentés et ont traité le sujet proposé : *Spectroscopie*.

Deux copies méritent d'être prises en considération : celles de MM. NOIZET et VIGNERON.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à M. VIGNERON qui a fait preuve de connaissances étendues dans le domaine expérimental, et le second prix à M. NOIZET qui a traité le

sujet à un point de vue plus général, peut-être, mais plus théorique.

## Prix Laillet

*(Zoologie).*

Un seul candidat : Mlle Hobschette.

**Épreuve écrite (4 heures) :** *Protozoaires parasites.*
— **de reconnaissance :** *20 animaux ou parties,*

Les épreuves étant nettement insuffisantes, le jury a décidé de ne pas décerner le prix.

## Prix Laroze

Un seul mémoire a été présenté par M. Jean Bouillot, pharmacien supérieur, licencié ès sciences, docteur en médecine, préparateur aux travaux pratiques de physique ; il a pour titre : *Etude chimique et toxicologique de quelques sels de strychnine utilisés en thérapeutique.*

Il comprend deux parties bien distinctes :

La première est consacrée à *l'étude chimique du cacodylate et du glycérophosphate de strychnine.*

La deuxième concerne l'étude de *la toxicité des sels de strychnine actuellement employés en thérapeutique.*

Le cacodylate de strychnine, introduit dans la thérapeutique par Eysseric en 1902, est aujourd'hui fréquemment prescrit en dépit des observations déjà faites sur son instabilité en présence de l'eau.

L'examen de plusieurs échantillons de ce sel, achetés dans le commerce, a montré à M. Bouillot que le produit,

tel qu'il est livré aujourd'hui, n'est qu'un mélange d'acide cacodylique et de strychnine. Traite-t-on ce soi-disant sel par l'eau, l'acide cacodylique est dissous et la strychnine reste comme résidu ; emploie-t-on le chloroforme, c'est la strychnine qui passe dans le dissolvant et l'acide cacodylique qui reste insoluble.

Tous les échantillons examinés paraissent avoir été préparés par simple mélange de l'acide avec l'alcaloïde ; tout au moins se comportent-ils comme tels. Les proportions des constituants sont celles de leurs rapports moléculaires ; toutefois quelques-uns des échantillons examinés contenaient, les uns un excès d'acide cacodylique, les autres un excès de strychnine, ces variations ne faisant que confirmer l'inexistence du cacodylate en tant que principe immédiat défini.

Les essais tentés par M. Bouillot pour arriver à la préparation d'un véritable cacodylate de strychnine, ont été infructueux, malgré leur diversité.

Il est donc certain qu'il n'existe pas de combinaison définie d'acide cacodylique et de strychnine, et le sel, vendu sous ce nom, n'étant qu'un mélange, devrait disparaître de l'arsenal thérapeutique.

Il n'en n'est pas de même du glycérophosphate de strychnine, décrit par Rogier en 1912, et formé par la combinaison d'une molécule d'acide glycérophosphorique et d'une molécule de strychnine.

Mais si l'on essaie de lier deux molécules de strychnine à une seule molécule d'acide glycérophosphorique, la moitié de la strychnine se sépare sous l'action de l'eau et on retombe sur le sel précédent.

L'acide glycérophosphorique se conduit donc comme

l'acide méthylarsinique, ce qui s'accorde avec ce que l'on sait des chaleurs de neutralisation des deux acides.

Dans la deuxième partie de son travail, M. Bouillot a étudié la toxicité comparée des sulfate, arséniate, méthylarsinate et glycérophosphate de strychnine. Il a suivi la méthode décrite par Lopez Lomba, qui utilise comme animal d'épreuve, un poisson, l'épinoche à queue lisse. Le degré de toxicité est apprécié par la durée de la survie de l'animal après l'addition du sel toxique.

Les résultats obtenus montrent que tous les sels examinés ont à peu près la même toxicité. Ceci peut paraître surprenant si l'on songe que la teneur en strychnine varie assez notablement d'un sel à l'autre, passant de 78,04 p. 100 dans le sulfate à 63,74 p. 100 dans le glycérophosphate.

L'auteur explique cette anomalie en supposant que la manifestation de la toxicité est facilitée par la dissociation par l'eau du sel considéré.

En résumé, le travail de M. Bouillot, tout en étant assez limité, nous apporte des résultats pratiques intéressants, en particulier, relativement à la non existence du cacodylate de strychnine. Bien conduit, exécuté avec soin, il a paru à votre Commission digne d'être récompensé par l'attribution du prix Laroze.

---

## Prix Flon

Un seul mémoire a été déposé par M. Cachat, sous le titre : *Contribution à l'étude des chlorhydrates liquides de pinène.*

L'auteur a fait précéder ses recherches personnelles d'un historique minutieux des observations antérieures relatives au liquide qui se forme dans la chlorydratation de l'essence de

térébenthine; en raison des difficultés, sinon de l'impossibilité d'isoler un composé défini, pur, hormis le chlorhydrate solide qu'il retient en dissolution, ce liquide avait été l'objet de recherches souvent contradictoires, toujours très incomplètes, tel chimiste s'attachant illusoirement au liquide intégral comme s'il s'agissait d'une espèce, tel autre arbitrairement à une fraction donnée en délaissant le reste. Le renseignement le plus positif et le plus important avait été, jusqu'ici, la démonstration de la présence de chlorure de fenchyle, due à BARBIER et à GRIGNARD dans un chlorhydrate liquide obtenu par action du gaz chlorhydrique à 70° sur de l'essence de térébenthine du pin maritime, Eb. 155-160°, dissoute dans l'alcool absolu. M. DELÉPINE montra ensuite que cette formation était bien due au pinène et que le chlorure de fenchyle existait dans le produit de chlorhydratation d'une essence de pin d'Alep, constituée par du pinène pur, exempt de nopinène.

M. CACHAT a étudié les liquides obtenus dans la chlorhydratation de cette même essence, vers 0° et à 100°, ainsi qu'à 70°, en présence d'alcool absolu.

Dans tous les cas, on obtient du chlorhydrate solide. Le liquide formé dans la chlorhydratation vers 0°, rectifié un nombre invraisemblable de fois, a abandonné une quantité insoupçonnable de chlorhydrate solide qu'il a fallu récupérer par des réfrigérations dans le chlorure de méthyle, de sorte que de 5 kg 600 de chlorhydrate total on a obtenu environ 500 gr. de liquide. L'hétérogénéité de celui-ci éclate du fait qu'il passe de 58 à 115° dans le vide. On y a trouvé du pinène inaltéré, du limonène très actif, du chlorhydrate de limonène très actif, un chlorhydrate de terpinolène; en plus, il y a le chlorure de fenchyle déjà caractérisé et sans doute, une très petite quantité de dichlorhydrate de dipentène.

Dans le liquide obtenu par chlorhydratation dans l'alcool, outre le chlorhydrate solide, il y a du bichlorydrate de dipentène, du chlorure de fenchyle, conclusions déjà formulées par BARBIER et GRIGNARD, mais comme M. CACHAT est parti d'essence de pin d'Alep, l'opinion de ces savants que le chlorure de penchyle tire son origine exclusivement du nopinène ne saurait être soutenue.

Le travail de M. CACHAT, laborieux au premier chef et difficile, apporte donc des lumières nouvelles sur cette réaction imaginée par KINDT en 1803, pour perfectionner la préparation de la « Liquor arthriticus Pottii ». Peut-être ce vieux médicament pourrait-il encore servir?

Le jury vous propose d'attribuer le prix Flon à M. CACHAT.

## PRIX MENIER

Un candidat, M. RICARDOU (Jacques-Pierre) s'est fait inscrire et a déposé un mémoire sur le sujet imposé : *Plantes médicinales et toxiques de la famille des Loganiacées, autres que les Strychnos*.

L'étude des Loganiacées présente un réel intérêt en raison non seulement des particularités de structure anatomique, mais encore et surtout par suite de la présence dans un grand nombre d'entre elles d'alcaloïdes plus ou moins toxiques qui leur communiquent de précieuses propriétés médicinales.

Avec une persévérance très louable, M. RICARDOU a réussi à réunir de nombreux échantillons de Loganiacées rares dans les herbiers ou collections. Il en a fait une étude anatomique détaillée, illustrée de 47 planches comprenant 91 figures micrographiques.

Il essaie la localisation séparée des quatre alcaloïdes récemment isolés du *Gelsemiun sempervirens*, sans cependant y réussir parfaitement. Il met au point les travaux relatifs à l'action pharmacodynamique des plantes employées en matière médicale, et tire de son étude de l'histologie comparée des espèces examinées la conclusion suivante:

Les deux tribus des Buddléiées et des Gaertnérées doivent être réunies pour former une famille nouvelle, les Buddléiacées, intermédiaire entre les Rubiacées et les Loganiacées proprement dites, et qui se diviserait en 3 tribus: les Buddléiées à fruit capsulaire, avec les genres *Buddleia*, *Emorya* et *Desfontainea* : les Nicodémiées, à fruit bacciforme et à feuilles non unies par une gaîne stipulaire (genres: *Nicodemia*, *Adenoplea* et *Adenopleusia)*; et les Gaertnérées, également à fruit bacciforme, mais à feuilles unies par une gaîne stipulaire (genres: *Gaertnera*, *Pagamea* et *Hymenocnemis*).

Considéré dans son ensemble, le travail de M. Ricardou apparaît comme une bonne mise au point de l'étude botanique et pharmacodynamique des Loganiacées et renferme de nombreuses observations personnelles soigneusement conduites.

Le Jury lui accorde 50 points sur 60.

L'épreuve de reconnaissance a été plus faible et n'a mérité que 16 points sur 30. La dissertation sur le sujet était: les Strophanthus a été cotée 6 points sur 10.

Soit au total 72 points sur un maximun de 100.

En conséquence le jury propose d'accorder le prix Menier à M. Ricardou.

## *Étudiants ayant obtenu trois mentions au cours de leur scolarité et autorisés à prendre le titre de lauréat de la Faculté :*

*Mlle Logerot* qui a obtenu trois mentions aux concours

des prix de la Faculté, en 1922-1923, 1923-1924 et 1925-1926.

Les *Prix de la Faculté* se sont trouvés disputés entre 53 candidats, dont 42 pour les deux premières années. Ce chiffre, beaucoup plus élevé que celui des années précédentes (31 en 1923 et 1924; 33 en 1925) trouve évidemment sa large part d'explication dans le fait que le nombre de nos étudiants est en constante progression : de 631, en 1925, il s'est élevé, l'an dernier, à 748. Quoi qu'il en soit, toutes proportions gardées, la participation de nos élèves aux concours des prix de la Faculté a été, en juin 1926, plus grande qu'elle ne l'avait été jusqu'ici. Cette heureuse constatation est encore, cependant, loin de nous satisfaire et nous ne pouvons que regretter que sur 222 élèves de première année, par exemple, 24 seulement aient pris part aux épreuves écrites et pratiques.

Si, en première année, le premier prix n'a été obtenu qu'avec 76 points 75, sur un maximum de 100, par contre, en deuxième année, il a été décerné dans de brillantes conditions (85 points). Les résultats ont été également très satisfaisants en quatrième année où, sur six candidats, quatre ont été récompensés par deux médailles et deux mentions.

Mes collègues ont fait remarquer que les *Prix de Travaux pratiques* sont, chaque année, beaucoup plus recherchés que ceux de la Faculté. La raison, maintes fois signalée, demeure toujours la même : les concurrents, désignés par leurs notes de l'année, n'ont à fournir, lors des épreuves définitives, aucun travail supplémentaire. La présentation au concours n'exige, à la dernière heure, aucune préparation spéciale. Toutefois, en 1926, le nombre des candidats aux prix de travaux pratiques n'a été que de 75 alors qu'on en comptait 80 et 82 en 1924 et 1925. Hâtons-nous de dire qu'il ne faut voir là aucun

symptôme de fléchissement dans le travail de nos étudiants puisqu'en 1926 le nombre des élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part aux concours atteignait encore 124 au lieu de 113 l'année précédente.

Dans les quatre années, d'ailleurs, médailles et mentions ont été chaudement disputées.

En première année, sur un maximum de 260 points, la cinquième mention est encore décernée avec 237 points. En troisième année (chimie-analytique), sur un maximum de 190 points, 167 sont encore accordés à la quatrième mention. Le concours des travaux pratiques de physique a été également, dans son ensemble, satisfaisant. En micrographie, le jury a dû demander cinq médailles et quatre mentions et trois médailles ont été également décernées en microbiologie.

Ce sont là des résultats tout à fait satisfaisants dans lesquels Chefs de travaux et Préparateurs peuvent trouver la récompense de leurs constants efforts, en vue de maintenir à son haut degré l'enseignement pratique qui leur est confié.

Les *Prix de fondation* n'ont été disputés, comme chaque année, que par un nombre très restreint de candidats (11 seulement). Les épreuves du prix Laillet ayant été jugées trop faibles, ce prix n'a pas été décerné. Il en a été de même pour le prix Desportes où les candidats se sont montrés, cette année, comme l'an dernier, d'une insuffisance notoire dans l'épreuve de reconnaissance des plantes. Par contre, le prix Lebeault (pharmacie) a été brillamment enlevé par l'unique candidat qui le briguait. Les deux prix Buignet ont été décernés dans de bonnes conditions. Les mémoires déposés pour les prix Laroze et Flon témoignent de la part de leurs auteurs d'un goût très marqué de la recherche scientifique, du meilleur augure pour l'avenir. Il en est de

même du prix Ménier qui n'avait été convoité par aucun candidat depuis plusieurs années.

Ce rapide exposé ne peut, je crois, laisser dans vos esprits, Messieurs, qu'une impression satisfaisante. Comme toujours, nous devons regretter que le titre de lauréat de notre Faculté ne soit pas recherché par un plus grand nombre de candidats. Puissent ceux qui, après moi, auront à remplir la mission dont vous m'avez chargé, trouver contre cette indifférence le véritable remède qui, jusqu'à présent, paraît bien nous avoir échappé! Qu'il me suffise, en terminant, de constater que le niveau de nos divers concours est demeuré fort élevé, la plupart des candidats qui entrent dans la lice constituant une élite excellente dont l'activité scientifique naissante fait déjà à notre Faculté le plus grand honneur et ne semble pas près de s'éteindre.

# NOMENCLATURE DES THÈSES
## soutenues durant l'année scolaire 1925-1926.

(NOVEMBRE 1925–JUILLET 1926)

Mlle BAREL. — *De la préparation par percolation de quelques extraits et teintures de la pharmacopée française.*

ADIDA. — *Action de l'acide picrique sur les pinènes.*

JOLIVET. — *Contribution à l'étude des genêts indigènes,*

ROUSSEAU. — *Étude de quelques espèces des genres Malva et Lavatera.*

METIN. — *Des variations de la teneur alcaloïdique de l'Aconitum Napellus L.*

SALLÉ. — *Sur quelques benzhydrylamines mono et dialcoxylées (Étude chimique et pharmacodynamique).*

MOREL. — *Recherches sur les méthylalcoylglycérines.*

CHOQUETTE. — *Contribution à l'étude du Dirca palustris ou « Bois de plomb »,*

FROSSARD. — *La papaïne et sa protéolyse.*

AWAD. — *Le dosage de l'acétone au moyen de ses combinaisons mercuriques et ses applications.*

GENEVOIS. — *Les méthodes de dosage des bases xanthiques dans l'urine.*

BEGUIN. — *Les méthodes biochimiques de recherche des glucosides et des sucres.*

GUILLEROT. — *La réaction de Botello dans le séro-diagnostic du cancer.*

Mlle BERMAN. — *Recherches sur la structure anatomique du fruit des Borraginacées.*

SURUN. — *Contribution à l'étude du charbon végétal officinal.*

Mlle SEGUIN. — *Recherches sur la phagocytose in vitro « Virulence et phagocytabilité ».*

Mlle DUBOIS. — *Contribution à l'étude des ciments dentaires.*

ZEKI. — *Sur la toxicité du nitrite de soude.*

KAVAKIBI. — *Contribution à la recherche des nitrates au point de vue biochimique.*

VALETTE. — *Sur quelques benzhydrylamines et phényl-benzylméthylamines alcoxylées et halogénées.*

ROUHIER. — *Monographie du Peyotl.*

SUTU. — *Recherches sur deux méthodes de dosages de l'acide phosphorique.*

# NOTICE
## SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

## PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

### PRIX MENIER

*(800 francs et une médaille d'argent.)*

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1926 était le suivant : *Plantes médicinales et toxiques de la famille des loganiacées autres que les strychnos.* Pour 1927, le sujet sera : *Les castacées médicinales.*

---

## Prix Laillet

## *(600 francs.)*

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1927, le prix sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

## Prix Laroze

*(900 francs.)*

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1927, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

## Prix Gobley

*(Biennal, 2.700 francs.)*

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1926.

La Faculté a proposé pour 1927 le sujet suivant :

*Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

---

## Prix Lebeault

*(600 francs.)*

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

---

## Prix Desportes

*(525 francs.)*

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

## Prix Henri Buignet

*(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)*

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

## Prix Flon

*(900 francs.)*

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel

et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1926 était le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments* ».

---

## Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

**Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).**

1926. — MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 2556